

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

BUDGET GÉNÉRAL
MISSION MINISTÉRIELLE
PROJETS ANNUELS DE PERFORMANCES
ANNEXE AU PROJET DE LOI DE FINANCES POUR

2022

PRÊTS À L'AGENCE
FRANÇAISE DE
DÉVELOPPEMENT EN VUE
DE FAVORISER LE
DÉVELOPPEMENT
ÉCONOMIQUE ET SOCIAL
DANS DES ÉTATS
ÉTRANGERS



PROGRAMME 853

**PRÊTS À L'AGENCE FRANÇAISE DE DÉVELOPPEMENT EN VUE DE FAVORISER LE
DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET SOCIAL DANS DES ÉTATS ÉTRANGERS**

MINISTRE CONCERNÉ : BRUNO LE MAIRE, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE LA RELANCE

Prêts à l'Agence française de développement en vue de favoriser le développement économique et social dans des États étrangers

Programme n° 853 | PRÉSENTATION STRATÉGIQUE

PRÉSENTATION STRATÉGIQUE DU PROJET ANNUEL DE PERFORMANCES**Emmanuel MOULIN***Directeur général du Trésor*

Responsable du programme n° 853 : Prêts à l'Agence française de développement en vue de favoriser le développement économique et social dans des États étrangers

Les dépenses du programme 853 contribuent, à travers le financement de l'Agence française de développement (AFD), à la mise en œuvre de l'aide économique et financière allouée par la France à des pays en développement.

Ce programme comporte une action unique par laquelle l'État octroie des prêts à l'AFD à des termes très préférentiels (typiquement durée de 30 ans dont 10 ans de différé de remboursement en capital ; taux de 0,25%). Cette ressource à condition spéciale (RCS) permet à l'AFD d'octroyer des prêts concessionnels à des États ou à des entités non souveraines dans les États étrangers, ou, ponctuellement, de mettre en œuvre pour le compte de l'État, des prêts à des institutions multilatérales. Sauf pour la ressource dédiée aux prêts multilatéraux, la nature subordonnée de la RCS lui confère le statut d'instrument de fonds propres (Tier2 dit "T2"), consolidant ainsi la structure financière de l'AFD.

L'entrée en application du règlement européen CRR2 en juin 2021 a exclu les fonds propres T2 et donc les RCS du calcul du ratio grands risques (exposition sur une géographie inférieure à 25% des fonds propres) auquel l'Agence est soumise.

Comme en LFI pour 2021, une opération de renforcement des fonds propres de l'AFD portée par le PLF pour 2022 visera à neutraliser les effets de cette évolution réglementaire. A partir du compte d'affectation spéciale « Participations financières de l'État » préalablement abondé par le programme 365 sur la mission « Aide publique au développement », l'Etat réalisera un renforcement des fonds propres de l'AFD par voie de dotation en capital à hauteur de 190 M€. Parallèlement à ce versement, l'AFD procèdera, sur le programme 853, à un remboursement partiel anticipé à due concurrence des versements de RCS intervenus en 2022, soit 190 M€ sur les 211,5 M€ de recettes du programme 853 en 2022. Ainsi, l'opération de conversion est neutre pour le budget de l'Etat. Les modalités de cette opération sont les mêmes que celles mises en œuvre en loi de finances pour 2021.

Le programme 853 ne présente plus de nouvelles AE depuis 2019 en raison du traitement par le comptable national des prêts réalisés comme déficit public au sens du traité de Maastricht. Des discussions sont en cours pour revenir sur ce traitement.

D'autres programmes du compte de concours financiers (programmes 851 et 852), ainsi que deux autres programmes du ministère de l'économie, des finances et de la relance, relevant du budget général, participent à l'aide économique et financière au développement : le programme 110 « Aide économique et financière au développement » de la mission « Aide publique au développement » et, le cas échéant, le programme 114 « Appels en garantie de l'État » de la mission « Engagements financiers de l'État » .

Dans la mesure où les crédits du présent programme complètent les crédits de bonification versés via le programme 110 pour le financement de l'activité de prêts bonifiés de l'AFD, les objectifs structurants et les indicateurs de performance correspondants sont communs aux programmes 110 et 853. Ils sont intégrés en totalité dans le projet annuel de performance du programme 110.

Prêts à l'Agence française de développement en vue de favoriser le développement économique et social dans des États étrangers

PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES | Programme n° 853

Prêts à l'Agence française de développement en vue de favoriser le développement économique et social dans des États étrangers

Programme n° 853 | PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

2022 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS DEMANDÉS

2022 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	FdC et AdP attendus en 2022
01 – Prêts à l'Agence française de développement en vue de favoriser le développement économique et social dans des États étrangers	0	0
Total	0	0

2022 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	FdC et AdP attendus en 2022
01 – Prêts à l'Agence française de développement en vue de favoriser le développement économique et social dans des États étrangers	190 000 000	0
Total	190 000 000	0

Prêts à l'Agence française de développement en vue de favoriser le développement économique et social dans des États étrangers

PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES | Programme n° 853

2021 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LOI DE FINANCES INITIALE)**2021 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT**

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	FdC et AdP prévus en 2021
01 – Prêts à l'Agence française de développement en vue de favoriser le développement économique et social dans des États étrangers	0	0
Total	0	0

2021 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	FdC et AdP prévus en 2021
01 – Prêts à l'Agence française de développement en vue de favoriser le développement économique et social dans des États étrangers	258 000 000	0
Total	258 000 000	0

Prêts à l'Agence française de développement en vue de favoriser le développement économique et social dans des États étrangers

Programme n° 853 | PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR TITRE ET CATÉGORIE

Titre ou catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Ouvertes en LFI pour 2021	Demandées pour 2022	FdC et AdP attendus en 2022	Ouverts en LFI pour 2021	Demandés pour 2022	FdC et AdP attendus en 2022
Titre 7 – Dépenses d'opérations financières	0	0	0	258 000 000	190 000 000	0
Prêts et avances	0	0	0	258 000 000	190 000 000	0
Total	0	0	0	258 000 000	190 000 000	0

JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

ÉLÉMENTS TRANSVERSAUX AU PROGRAMME

ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total
01 – Prêts à l'Agence française de développement en vue de favoriser le développement économique et social dans des États étrangers	0	0	0	0	190 000 000	190 000 000
Total	0	0	0	0	190 000 000	190 000 000

Prêts à l'Agence française de développement en vue de favoriser le développement économique et social dans des États étrangers

Programme n° 853 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

DÉPENSES PLURIANNUELLES

ÉCHÉANCIER DES CRÉDITS DE PAIEMENT (HORS TITRE 2)

ESTIMATION DES RESTES À PAYER AU 31/12/2021

Engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31/12/2020 (RAP 2020)	Engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31/12/2020 y.c. travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2020	AE (LFI + LFRs) 2021 + reports 2020 vers 2021 + prévision de FdC et AdP	CP (LFI + LFRs) 2021 + reports 2020 vers 2021 + prévision de FdC et AdP	Évaluation des engagements non couverts par des paiements au 31/12/2021
2 219 965 822	0	0	258 000 000	1 961 965 822

ÉCHÉANCIER DES CP À OUVRIR

AE	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP au-delà de 2024
Évaluation des engagements non couverts par des paiements au 31/12/2021	CP demandés sur AE antérieures à 2022 CP PLF CP FdC et AdP	Estimation des CP 2023 sur AE antérieures à 2022	Estimation des CP 2024 sur AE antérieures à 2022	Estimation des CP au-delà de 2024 sur AE antérieures à 2022
1 961 965 822	190 000 000 0	150 000 000	145 000 000	1 476 965 822
AE nouvelles pour 2022 AE PLF AE FdC et AdP	CP demandés sur AE nouvelles en 2022 CP PLF CP FdC et AdP	Estimation des CP 2023 sur AE nouvelles en 2022	Estimation des CP 2024 sur AE nouvelles en 2022	Estimation des CP au-delà de 2024 sur AE nouvelles en 2022
0 0	0 0	0	0	0
Totaux	190 000 000	150 000 000	145 000 000	1 476 965 822

CLÉS D'OUVERTURE DES CRÉDITS DE PAIEMENT SUR AE 2022

CP 2022 demandés sur AE nouvelles en 2022 / AE 2022	CP 2023 sur AE nouvelles en 2022 / AE 2022	CP 2024 sur AE nouvelles en 2022 / AE 2022	CP au-delà de 2024 sur AE nouvelles en 2022 / AE 2022
0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %

A la suite du reclassement par l'Insee des dépenses de RCS en dépense publique maastrichtienne, effectué dans le cadre de son examen du compte provisoire 2017, il a été décidé de ne pas apporter d'autorisations d'engagement supplémentaires. Les crédits de paiement viennent couvrir des autorisations d'engagement des années antérieures.

JUSTIFICATION PAR ACTION

ACTION %**01 – Prêts à l'Agence française de développement en vue de favoriser le développement économique et social dans des États étrangers**

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FdC et AdP attendus
Autorisations d'engagement	0	0	0	0
Crédits de paiement	0	190 000 000	190 000 000	0

Cette action unique du compte correspond à la mise à disposition de l'AFD par l'État d'une ressource très concessionnelle, la ressource à condition spéciale (RCS), qui prend généralement la forme de prêts d'une durée de 30 ans, dont 10 ans de différé de remboursement du principal, assortis d'un taux d'intérêt de 0,25 %.

L'AFD utilise les crédits du programme 853 conjointement avec les crédits du programme 110 « Aide économique et financière au développement » du budget général pour octroyer des prêts concessionnels.

Les AE permettant à l'AFD d'exercer son activité de prêt sont exclusivement apportées par le programme 110.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses d'opérations financières		190 000 000
Prêts et avances		190 000 000
Total		190 000 000

Aucune autorisation d'engagement n'est inscrite dans le PLF pour 2022. La demande de CP pour 2022 s'établit à 190 M€, correspondant intégralement aux activités de prêts à l'AFD. Ces CP viennent couvrir des AE des années antérieures.